



MPHASIS
Mutual Progress on Homelessness through Advancing and Strengthening
Information Systems (Progrès mutuels sur le sans-abrisme en améliorant
et renforçant les systèmes d'information)

Conclusions de la conférence de clôture du projet

Paris, le 17 septembre 2009-12-23

Ces conclusions ont été préparées communément par :
Bill Edgar, Université de Dundee (Grande Bretagne)- MPHASIS coordinateur
Eric Marlier, CEPS/INSTEAD Institut de Recherche (Luxembourg) – Président de la
conférence

VS/2007/0617 SI2.483181

MPHASIS

Financé par la COMMISSION EUROPÉENNE DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

A. Informations générales

- MPHASIS a été un projet mené en 2 ans (décembre 2007- décembre 2009)
- Ce projet avait pour but d'améliorer la capacité des pays européens à collecter des données sur le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement (*homelessness and housing exclusion – HHE*) : 20 pays ont participé à ce projet (19 Pays Membres de l'Union Européenne et la Norvège), ainsi que différents partenaires (ministères, instituts de sondage, ONG et universités).
- Le matériel produit pour cette conférence de clôture du projet, y compris le CD, ajouté aux rapports de procédures et cet article formeront le rapport de la Commission Européenne sur les activités du projet MPHASIS.
- Le site internet du projet MPHASIS sera maintenu à la fin de ce projet par FEANTSA et l'université de Dundee.

B. Le maintien des avancées du projet MPHASIS à l'avenir

A l'issue de cette conférence, on retient principalement que les réunions nationales autour du projet MPHASIS ont initié une action dynamique qui devra être maintenue et renforcée. L'UE a un rôle clé pour faciliter cela.

Nous avons vu dans les présentations des pays qu'en Irlande, au Portugal et en Suède, des liens ont été créés entre les administrations régionales et locales dans le cadre du projet MPHASIS. Dix pays européens (et aussi la Norvège) ont une stratégie nationale liée au sans-abrisme et à l'exclusion liée au logement. Nous avons aussi vu que dans d'autres pays, les réunions nationales du projet MPHASIS ont permis pour la première fois aux acteurs compétents de se rencontrer pour débattre sur le domaine du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement.

1) Gouvernance nationale

- a. *Participation des acteurs compétents menée par le gouvernement*: Les acteurs compétents clés doivent être activement impliqués dans les mesures et le suivi du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement. Parmi ces acteurs compétents, sont inclus les ministères et les organisations publiques spécialisées dans ce domaine, ainsi que les instituts de sondage, les prestataires de services, les universitaires et les personnes touchées par le problème du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement.
- b. *Coopération* : une coopération contrôlée entre les acteurs clés est requise. De plus, une coopération entre les utilisateurs des données et les producteurs de données nécessite d'être renforcée afin d'assurer, d'une part, que les collectes de données soient claires, et d'autre part, pour permettre aux producteurs de données

de recevoir en retour du feedback afin de contribuer à l'amélioration des informations fournies.

- c. *Une action à tous niveaux* : Une action concertée menée à plusieurs niveaux (local, régional et national) et au sein de chaque domaine (assistance sociale, système judiciaire, système médical, etc.) est essentielle.

2) Elargissement des réseaux

A l'issue des rencontres nationales autour du projet MPHASIS, non seulement une forte demande concernant l'élargissement des réseaux est évoquée, mais aussi un apprentissage transnational et des échanges d'idées dans ce domaine. Les pays doivent profiter de toutes les opportunités contribuant à développer un apprentissage mutuel et des échanges. L'Année Européenne 2010 pour lutter contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale, devrait amorcer l'élan pour faire un pas en avant.

- a. *Procédés et instruments* : des séminaires de rapports de groupes et d'échanges mutuels (Peer Review and Mutual Exchange) sont requis afin d'assurer le renforcement des progrès de la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion au logement. D'autres méthodes devraient être explorées, telles que « la Conférence de Consensus » (« *Concensus Conference* ») dans le cadre de l'Union Européenne en 2010, mise en place par le réseau européen FEANTSA.
- b. *Collectes de données* : Une coopération transnationale sur la collecte des données relatives au sans-abrisme et l'exclusion au logement devrait être poursuivie avec la contribution des financements européens (ex. à travers le programme PROGRESS).
- c. *Méthode de coordination mutuelle en faveur de l'inclusion sociale (Social Open Method of coordination -OMC)* : Il est essentiel que les problèmes relatifs au sans-abrisme et à l'exclusion au logement fassent partie de manière intégrale du programme OMC et qu'ils soient consolidés et poursuivis après 2010.

3) Suivi des avancées :

- a. *Une approche stratégique* : dans l'imminente kyrielle de *Rapports stratégiques nationaux relatifs aux domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale (NSRSPSIs) qui seront* soumis par les Pays Membres de l'UE à la Commission Européenne, chaque pays devra faire preuve d'un engagement formel en faveur de la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement.

Dans cet objectif, les directives pour cette imminente série de rapports NSRSPSIs recommanderont aux Pays Membres de publier un rapport des stratégies mises en place (ou en cours) pour évaluer et contrôler le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement dans une typologie harmonisée et fondée par ETHOS¹.

- b. *Sources de données* : Une seule source ne suffit pas pour rendre compte avec précision du rapport d'évaluation et du contrôle du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement : Les sources doivent être constituées, à l'échelon national, de sondages, de registres et de systèmes d'enregistrement d'usagers. A chaque pays de s'adapter et développer ses méthodes de sondage en fonction des critères adoptés.
- c. *Indices référentiels*: En plus des indices récemment admis concernant les logements surpeuplés et l'augmentation du prix des logements, Les rapports NSRSPSIs devraient fournir un minimum de données sur les indices référentiels de l'exclusion concernant les catégories 1 et 2 définies par la typologie de ETHOS (ex. personnes vivant dans la rue, n'ayant aucun domicile et personnes disposant d'une auberge pour dormir mais n'ayant pas d'autres endroits où dormir).

4) Conseils :

Une demande générale d'appel aux conseils sur le développement des stratégies mises en place pour résorber le problème du sans-abrisme et de l'exclusion au logement a été soulevée. Face à certains problèmes spécifiques, Il y a des points d'action où l'appel aux conseils a été sollicité, qui comprennent les points suivants :

- a. *Les variables clés sociodémographiques* collectées dans le contexte des statistiques relatives au sans-abrisme et à l'exclusion au logement : Les recommandations de l'UE avancées dans ce domaine par *Eurostat* devraient être suivies.
- b. *La protection des données* : Toute publication doit être libellée.
- c. *Le recensement de 2011* : le recensement qui sera mené en 2011 dans les différents pays européens devra dénombrer les sans-abris ; dans ce contexte, il est important et urgent de réfléchir aux meilleures façons de faire au moins l'inventaire des catégories 1 et 2 définies par ETHOS. La documentation fournie et les méthodes de dissémination du recensement adoptée pour inventorier les sans abris et les exclus au logement doivent être claires.

5) Recherche

- a. *Les données des registres* : une recherche avancée centrée sur les registres administratifs (registre de la population, des logements et des emplois...) et les registres des prestataires de services est requise pour améliorer le traitement des registres individuels et les liens entre les registres. Ce point est directement relié au point 3b susmentionné.

- b. *Le sans-abrisme caché et l'exclusion au logement* : Nos connaissances relatives au sans-abrisme et à l'exclusion replacées dans le contexte des logements conventionnels devraient être améliorées _ Le recours à des modules spécifiques dans les sondages menés auprès des ménages pourrait être envisagé. (ex. dans les statistiques relatifs à la notion de communauté, recensant les conditions de vie et le salaire de la population (*EU-SILC*))
- c. *Les personnes vivant dans des conditions précaires* : Une recherche ciblée est requise pour mieux identifier la situation des personnes vivant dans des conditions précaires – par exemple, des sondages menés auprès de personnes vivant dans un logement temporaire ou vivant temporairement dans leur famille ou chez des amis.

La preuve des actions menées dans différents pays et le nombre de participants à la conférence montrent clairement que les publications techniques ou légales ne justifient pas l'absence d'action significative dans la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion au logement. L'action est essentielle et possible.

A court terme, il serait utile pour la Commission Européenne et les Etats Membres d'adopter un cadre consensuel fournissant les directives à suivre pour mesurer, tracer et rendre compte du problème du sans-abrisme et de l'exclusion au logement, en tenant compte des actions mentionnées dans l'étude des mesures du sans abrisme², ainsi que les actions susmentionnées. Cela pourrait être fait *inter alia* sur la base :

- a. Des indices de références dans le secteur du logement récemment adoptés par l'UE (couvrant les logements surpeuplés et l'augmentation du prix des logements)
- b. Des indices de références nationaux qui ont déjà été développés en tenant compte de ce cadre et de ces démarches à suivre (en particulier dans le domaine du sans-abrisme et des conditions de logements médiocres).
- c. De recommandations concrètes et d'échanges de bonnes pratiques dans le domaine du sans-abrisme et de l'exclusion au logement actuellement et/ou de potentielles sources de données (voir 3b).
- d. Des résultats de la Conférence de Concensus de l'UE sur le sans-abrisme, qui aura lieu en 2010.

¹ <http://www.feantsa.org/files/freshstart/Toolkits/Ethos/Leaflet/EN.pdf>.

² Edgar W, Busch-Geertsema, Vi, Harrison M, Watson, P (2007) Measuring Homelessness in Europe, DG Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, Brussels